

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Santé

Aix Marseille université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation du champ

Le champ *Santé* proposé par Aix-Marseille-Université (AMU) dans le cadre du contrat quinquennal 2018-2022 regroupe 16 formations diplômantes, chacune faisant l'objet d'une fiche « Architecture de l'offre de formation » (AOF) : deux mentions de licence professionnelle (LP), cinq mentions de master et huit formations de santé donnant grade de licence (diplômes de formation générale, DFG) ou grade de master (diplômes de formation approfondie, DFA). Est ajoutée une fiche AOF spécifique pour la première année commune des études de santé, PACES.

Pour se conformer à la nomenclature 2014, la quasi-totalité des formations de LP et de master changent d'intitulé et/ou sont restructurées. Trois LP quittent le champ *Santé* et rejoignent le champ *Sciences et technologies* : *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement, Optique professionnelle et Métiers de la promotion des produits de santé*. En sens inverse, la LP *Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation* rejoint le champ *Santé*, ce qui est parfaitement justifié. Les formations paramédicales restent naturellement rattachées au champ *Santé* : orthophonie, orthoptie, ergothérapie, licence de soins infirmiers, masso-kinésithérapie, podologie-pédicurie, rééducation psychomotrice.

Les formations du champ *Santé* s'articulent majoritairement autour des UFR de médecine, de pharmacie et d'odontologie et de l'école universitaire de maïeutique. La faculté des Sciences et l'institut universitaire de technologie (IUT) interviennent au titre de deux LP et des spécialités de master.

Ce champ s'appuie sur l'école doctorale *Sciences de la vie et de la santé*. Il bénéficie d'un adossement à la recherche remarquable constitué, pour le prochain quinquennal, de 17 équipes labellisées INSERM ou CNRS. Des liens existent avec d'autres écoles doctorales de l'université : *Sciences chimiques, Sciences de l'environnement, Sciences du mouvement humain*, notamment. De plus, les formations du champ *Santé* évoluent dans un environnement professionnel privilégié offrant aux étudiants, au niveau régional, de nombreuses opportunités de stages et d'emplois (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, Centres hospitaliers régionaux, Industries des produits de santé, Partenaires institutionnels, Start-up, INNATE PHARMA, BECKMAN COULTER IMMUNOTECH, Biocytex, notamment). Enfin, la place dédiée à l'international est significative, particulièrement pour les masters : partenariats établis avec diverses universités étrangères (Suisse, Luxembourg, Belgique, Maroc, Algérie, Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Cameroun, Haïti, Canada, Viêt Nam, Cambodge, Laos), dont certains dans le cadre d'échanges Erasmus.

Avis sur la cohérence du champ

Plus de 25 % des étudiants d'AMU suivent des études de santé. Au-delà de cette donnée purement quantitative, la cohérence du champ *Santé* repose d'abord sur sa thématique, commune à des formations de santé proprement dites (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), à sept formations paramédicales (certaines non encore totalement intégrées à l'université), enfin à cinq mentions de masters et deux LP ayant pour objet la santé, au sens large du terme. Ces formations, toutes sélectives, ont en commun une forte attractivité, un caractère très professionnalisant avec une part importante dévolue aux stages, enfin des taux d'insertion professionnelle excellents.

Dans leurs nouvelles présentations, les deux LP proposées offrent des parcours très complémentaires les uns des autres : physicochimie de la formulation, formation de cadres techniques dans le domaine biomédical, management de projets, de procédés et d'encadrement des personnels au sein d'unités industrielles de cosmétique et de chimie fine. La LP *Métiers de la promotion des produits de santé* dont les débouchés et les effectifs étaient en nette diminution, ne fait plus partie du champ *Santé*.

Les évolutions proposées dans l'architecture des masters participent également au renforcement de la cohérence du champ. Ainsi, la mention *Ingénierie de la Santé* affiche une approche pluridisciplinaire sur le thème santé-risques-environnement à travers deux parcours : *Prévention des risques et nuisances technologiques*, et *Médicaments et produits de santé*. L'ex mention *Sciences cliniques infirmières*, devenue *Santé*, s'enrichit de deux parcours : *Infirmier(ère) de pratique avancée en dialyse* et *Cadre et formateur dans le secteur sanitaire et le travail social*. Le master *Santé publique* conserve son architecture générale, avec une ouverture internationale remarquable. Enfin, l'ex mention *Pathologie humaine* évolue notablement. D'une part, 6 de ses spécialités forment une nouvelle mention, *Biologie Santé*, qui elle aussi trouve tout naturellement sa place au sein du champ *Santé*, avec ses parcours axés sur les maladies infectieuses, les maladies génétiques, les maladies cardiovasculaires et les cancers, ainsi qu'un parcours *Sciences de la santé et du développement à l'international* en co-diplomation avec les universités d'Oran et de Casablanca. D'autre part, deux de ses spécialités, *Anthropologie biologique* et *Ethique, science, santé et société* contribuent à la constitution d'un nouveau projet de master, hors nomenclature, intitulé *Humanités en santé*. Forte de 4 parcours, cette mention est centrée sur l'anthropologie évolutive et médicolégale, l'éthique, la déontologie et l'addictologie. Plusieurs arguments avancés par AMU plaident en faveur de son accréditation dans le cadre du champ *Santé*. Le 1^{er} tient à son caractère interdisciplinaire. Elle s'adresse à des étudiants d'origines diverses, issus de formations de santé, mais aussi de formations littéraires ou scientifiques et mobilise des enseignants relevant de disciplines également diverses, comme la sociologie, la philosophie, l'archéologie, la biologie, la santé publique, la psychiatrie, ou l'économie de la santé. Le 2^{ème} argument est sa cohérence avec l'importance grandissante que prend aujourd'hui l'enseignement des sciences humaines dans la formation des étudiants de santé, importance qu'illustre en particulier l'existence d'une unité d'enseignement (UE) *Santé société, humanités* en première année commune des études de santé (PACES). Enfin, cette mention bénéficie d'un adossement recherche de qualité : l'UMR 7268 *Anthropologie bio-culturelle, droit, éthique et santé*, qui a pour tutelles AMU, le CNRS et l'Etablissement français du sang.

Concernant les formations de santé proprement dites, individualisées à partir de la deuxième année d'études, AMU propose de mettre en exergue la PACES au travers d'une fiche AOF distincte. Cette proposition est justifiée compte tenu de ses spécificités et de son caractère structurant pour les composantes du champ. Elle est également soutenue par le fait que la PACES est aussi un mode d'entrée pour les formations d'ergothérapeute, de psychomotricien, de masso-kinésithérapeute et de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Si aucune structure de pilotage n'a encore été créée au niveau de l'ensemble des formations du champ *Santé*, plusieurs coordinations et mutualisations sont déjà en place, pour les enseignements comme pour les équipes pédagogiques. C'est le cas, par définition, pour tous les aspects de la PACES (information des étudiants, organisation matérielle, unités d'enseignement communes, organisation des réorientations, notamment). C'est également le cas pour d'autres formations du champ. Ainsi, quelques UE sont mutualisées entre les deuxièmes et troisièmes années de DFG de médecine, d'odontologie et de maïeutique. Ces mutualisations sont naturellement moins développées en DFA, formations très spécifiques dont le contenu des programmes est très encadré. Les UE libres permettant l'accès aux masters de recherche sont accessibles à l'ensemble des étudiants de santé. Les enseignants-chercheurs de médecine et de pharmacie participent activement aux enseignements des masters. Ceux de pharmacie sont très impliqués dans les formations de LP.

Un engagement fort d'AMU est d'achever rapidement, pour toutes les formations du champ, la mise en place d'authentiques conseils de perfectionnement, ou de leurs équivalents, garantissant ainsi la participation effective des étudiants et des diplômés au pilotage des formations. Parmi les autres points annoncés dans le projet quinquennal, quatre priorités se dégagent : poursuivre les mesures prises en faveur de l'« universitarisation » des formations paramédicales, AMU, sur ce point, étant reconnu établissement moteur au niveau national ; accroître le recours aux méthodes de formation par simulation, notamment en médecine, en pharmacie et en maïeutique ; généraliser les procédures d'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants avec communication des résultats aux responsables des enseignements et prise en compte effective des commentaires et suggestions émis dans le cadre de l'autoévaluation des formations ; étendre la mise en place de l'apprentissage par compétences avec création d'un livret de compétences pour chaque étudiant, démarche dans laquelle la faculté de pharmacie et l'école de maïeutique sont déjà fortement engagées. L'ensemble de ces mesures est cohérent et doit bénéficier du concours du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) présent dans l'établissement depuis 2012. Leur application ne peut que renforcer la qualité des enseignements et faciliter pour les étudiants l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à leur insertion professionnelle.

Le devenir des diplômés, dont le suivi a été relevé comme encore insuffisant, est annoncé comme « une préoccupation importante d'AMU et du campus santé ». Sur ce point, la faculté de pharmacie se propose d'être pilote, dans le cadre d'un projet ALUMNI étendu à l'échelle de l'établissement. L'objectif, ambitieux, est de développer une communauté d'échange et d'entraide entre étudiants et diplômés afin de multiplier les opportunités et dynamiser le réseau professionnel. Enfin, dans le domaine des relations internationales, point fort déjà relevé de certains masters du champ, en particulier du master *Santé publique* qui bénéficie du label « Académie d'Excellence » de l'IDEX, le projet manque encore de précisions sur les mesures envisagées pour développer la mobilité des étudiants de 1^{er} et 2^{ème} cycle des études de santé.

Au total, la pertinence de la création du champ « Santé » d'AMU a déjà été soulignée par le Hcéres, de même que la qualité des formations qui le constituent. Les évolutions proposées pour le prochain contrat quinquennal sont judicieuses et répondent de façon globalement satisfaisante aux recommandations émises lors de l'évaluation du quadriennal 2012-2017. Elles laissent augurer des résultats très positifs au terme de leur mise en œuvre complète. A ce sujet, il serait utile que, dans le cadre d'une démarche qualité, cette mise en œuvre soit suivie par une instance de pilotage spécifique, dont la création pourrait être étudiée au niveau du Schéma directeur de l'offre de formation d'AMU (SDOF).

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	LP	AMU	
Métiers de la santé : technologies	LP	AMU	
Biologie santé	M	AMU	
Humanités en santé	M	AMU	Ce master est « hors nomenclature ». Sa création est soutenue par un argumentaire spécifique, très convaincant, joint à sa fiche projet.
Ingénierie de la santé	M	AMU	
Santé	M	AMU	
Santé publique	M	AMU	
PACES		AMU	
DFG médecine		AMU	
DFG pharmacie		AMU	
DFG odontologie		AMU	
DFG maïeutique		AMU	
DFA médecine		AMU	
DFA pharmacie		AMU	
DFA odontologie		AMU	
Diplôme d'Etat maïeutique		AMU	

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapports d'évaluation
des experts HCERES sur les champs de formations pour le prochain contrat 2018-2022
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Marseille, le lundi 6 novembre 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 11 octobre 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les champs de formations pour le prochain contrat 2018-2022.

Les responsables champ de formation « Santé » ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland 